

Agent de prévention et de sécurité

RNCP36648 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42854
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/07/2022
Date d'échéance	01/07/2027

Certificateur(s)

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE SECURITE PRIVEE · SIRET : 50412388600039

CPNE des entreprises de prévention et sécurité / ADEF

Partenaires habilités

433 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 433 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
2M TRAINING	75320095500049	Former et organiser l'évaluation
A 2 S	40165309200106	Former et organiser l'évaluation
ABG FORMATION CONSEIL	83028293500030	Former et organiser l'évaluation
ACADEMIE LYONNAISE DE SECURITE	93201227100015	Former et organiser l'évaluation
ACEPI	44322704600044	Former et organiser l'évaluation
ACF SYSTEM	49231146900026	Former et organiser l'évaluation
A.C.G.D.	52490818300055	Former et organiser l'évaluation
ACM-FSI-FORMATIONS	88298415600019	Former et organiser l'évaluation
ACS	83153244500036	Former et organiser l'évaluation
ACTE 1	39013467400014	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 433 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp36648-agent-de-prevention-et-de-securite/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La branche prévention et sécurité (tous les acteurs qui la composent et ceux qui participent régulièrement à ses travaux) ont élaboré le contenu de cette certification d'agent de prévention en sécurité privée (validé par la DLPAJ et conforme aux Lois et arrêtés en vigueur), ont renforcé les exigences des arrêtés de contenu de formation, ont identifiés les compétences principales requises, pour ainsi répondre aux nouvelles exigences de notre société et ainsi

permettre une réelle coopération des politiques de sécurité.

L'agent de prévention et de sécurité assure la sécurité des personnes et des biens dans les espaces publics et privés, y compris avec des moyens de surveillance électronique dans un cadre réglementaire et structuré. Il assure le filtrage des personnes (contrôle d'accès, rondes de sécurité), alerte sa hiérarchie et les équipes d'intervention, porte secours aux personnes et assure le premier niveau d'intervention faisant suite à un dysfonctionnement, un événement ou un incident.

L'agent de prévention et de sécurité exerce ses missions au sein de sociétés de sécurité privée (entreprises prestataires répondant à des besoins chez des donneurs d'ordre), d'entreprises (emploi direct dans des services internes de sécurité), notamment dans les structures d'hébergement ou de soins, ... en contact avec différents intervenants et institutionnels (publics, police, gendarmerie, pompiers, ...). La taille des entreprises varie selon le secteur (événementiel, transport, industrie, ...), le mode d'organisation, le type de public (clients, visiteurs, ...) et d'équipement (télésurveillance, ...). Elle peut s'exercer les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes. L'activité peut s'effectuer en poste de sécurité et en mobilité. Le port d'une tenue professionnelle est obligatoire (sauf dispositions réglementaires spécifiques) et un dispositif d'alarme ou de protection du travailleur isolé (DATI / PTI, ...) est requis.

Il travaille sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique direct (responsable d'exploitation, chef de secteur...) ou délégué (chef d'équipe, chef de poste...). Il devra parfois, dans le respect de la loi et des consignes, faire face à des situations conflictuelles ou à risque, et réagir de façon appropriée pour mener sa mission à bien.

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent de prévention et de sécurité assure la sécurité des personnes et des biens dans les espaces publics et privés, y compris avec des moyens de surveillance électronique dans un cadre réglementaire et structuré.

Il assure le filtrage des personnes (contrôle d'accès, rondes de sécurité).

Il alerte sa hiérarchie et les équipes d'intervention.

Il porte secours aux personnes.

Il assure le premier niveau d'intervention faisant suite à un dysfonctionnement, un événement ou un incident.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique, télésurveillance et vidéoprotection, protection rapprochée, sûreté aéroportuaire, transport de fonds.

Exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité : protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

Gérer les événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages.

Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'agent de prévention et de sécurité exerce ses missions au sein de sociétés de sécurité privée (entreprises prestataires répondant à des besoins chez des donneurs d'ordre), d'entreprises (emploi direct dans des services internes de sécurité), dans les structures d'hébergement ou de soins, ... en contact avec différents intervenants et institutionnels (publics, police, gendarmerie, pompiers, ...). La taille des entreprises varie selon le secteur (événementiel, transport et logistique, industrie, tertiaire, grande distribution, commerce, ...), le mode d'organisation, le type de public (clients, visiteurs, ...) et d'équipement (télésurveillance, ...). Elle s'exerce en H24, 7/7, les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes. L'activité peut s'effectuer en poste de sécurité et/ou en mobilité. Le port d'une tenue professionnelle est obligatoire sauf exception, et un dispositif d'alarme ou de protection du travailleur isolé (DATI / PTI, ...) peut être requis.

Il travaille généralement sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique direct (responsable d'exploitation, chef de secteur...) ou délégué (chef d'équipe, chef de poste...). Il devra parfois, dans le respect de la loi et des consignes, faire face à des situations conflictuelles ou à risque, et réagir de façon appropriée pour mener sa mission à bien.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de prévention et de sécurité,

Agent de surveillance et de gardiennage,

Agent de sécurité privée.

Agent rondier en sécurité privée

Agent d'intervention mobile en sécurité privée
Agent de sécurité pré-vol
Agent de sécurité arrière-caisse

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les activités privées de sécurité sont réglementées et codifiées dans le code de sécurité intérieure (livre VI du CSI). La loi du 18 mars 2003 et son décret d'application du 3 août 2007 exige la délivrance d'une carte professionnelle à tout agent voulant exercer professionnellement des missions de sécurité privée. Cette carte, délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), est conditionnée d'une part par le respect des conditions de moralité et d'autre part par le suivi d'une formation donnant aptitude professionnelle. Cette formation doit être conforme au référentiel préalablement validée par la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) et être conforme au chapitre IV de l'arrêté du 27 juin 2017, modifié.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

1/ Il faut avoir suivi un parcours préalable auprès d'un organisme agréé par l'ADEF, l'Association pour le Développement de l'Emploi et de la Formation qui est chargée par la CPNEFP d'agréer les organismes de formation pour la mise en place du Titre Agent de Prévention et de Sécurité. Cet agrément se fait sur la base du respect d'un cahier des charges conforme à l'arrêté du 1 juillet 2017 modifié, portant notamment sur des obligations en matière de matériel et salles dédiés, de moyens pédagogiques, de compétences des formateurs et de conditions de déroulement d'examen, du respect des réglementations liées à Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

2/ Être en possession d'une carte professionnelle à jour ou d'une autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité).

3/ Les ressortissants étrangers ne peuvent demander une autorisation préalable que s'ils sont titulaires d'un titre de séjour depuis au moins

5 ans (art. 23 de la Loi pour une sécurité globale préservant les libertés publié au JO le 25 mai 2021)

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Justifier d'une connaissance suffisante de la langue française et attester de la connaissance des principes de la République (art.

33 de la Loi pour une sécurité globale préservant les libertés publié au JO le 25 mai 2021).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

1 membre (obligatoire) appartenant au collège salarié (justifiant, à minima, de deux années d'exercice professionnel

dans le domaine d'activité concerné).

1 membre (obligatoire) appartenant au collège employeur (justifiant, à minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné).

1 autre membre (fortement conseillé) externe de la profession, membre du collège salarié ou employeur ou issu de la sécurité publique, privée, ou du monde de la formation.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE pour le TFP APS est ainsi composé, à minima, de trois personnes, dont deux représentant les activités privées de sécurité concernées dûment mandatées par la présidence de la CPNEFP de la branche Prévention-Sécurité :

- Un représentant « Salarié », hors membre de la CPNEFP ;
- Un représentant « Employeur », hors membre de la CPNEFP ;
- Un expert pédagogique / VAE, hors membre de la CPNEFP ;

En outre, le jury comprend un observateur membre de la CPNEFP et désignée par celle-ci, afin de garantir le bon déroulement du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 318 €
Selon la branche	5 116 € – 6 629 €

Prise en charge	Branches concernées
6 318 €	Valeur par défaut · 205 branches
6 629 €	CPNE Casinos, CPNEFP de la Prévention Sécurité
6 588 €	CPNE de la branche de l'hospitalisation privée à statut commercial et du thermalisme
6 426 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 210 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande
5 850 €	CPNE de l'édition de livres, de l'édition phonographique et de l'édition de musique
5 400 €	CPNEFP Mutualité
5 116 €	CPNEFP du Négoce de l'ameublement

Base légale

Date de décision	01/07/2022
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/07/2027

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	7560	0	91 %	65 %
2019	7487	0	94 %	76 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP34054

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://adef-securite.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36648/>

Où se former

Formations référencées	354
Organismes	254
Régions couvertes	17
Prix indicatif	200 € – 6 500 €
Durée	27 – 482 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 02/2026 à 10/2026

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	14 288
Parcours menés à terme	13 231
Taux d'achèvement	93 %
Période	02/2022 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	9 999
Montant total engagé	16 268 360 €

Coût moyen par dossier	1 627 €
Durée moyenne	171 h
Période	01/2020 – 08/2026
France compétences	89 %
France Travail	6 %
Reste à charge titulaire	5 %
Entreprise	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Régions	0 %
OPCO	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.